

Informations Rapides

ISSN 0151-1475

20 mars 2009 - n° 77
©Insee 2009

■ Indices des commandes en valeur reçues dans l'industrie – Janvier 2009

Thème «*Activité dans l'industrie*»

Avertissement : les indices de commandes sont désormais publiés en base 100 en 2005, et selon la nomenclature agrégée, NA, fondée sur la NAF rév. 2 (révision 2) ; voir l'encadré page 3 et la description de la NA pages 4 à 7

Toutes les données commentées ci-après sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) (*).

Au mois de janvier 2009, les commandes en valeurs reçues dans l'industrie hors matériels de transport autres qu'automobile ()** diminuent de 4,3 % ; les commandes reçues de l'étranger diminuent plus fortement (-12,5 %).

Au cours des trois derniers mois, les commandes ont été plus faibles qu'au cours des trois mois précédents (-12,6 % dont -13,6 % pour les commandes en provenance de l'étranger).

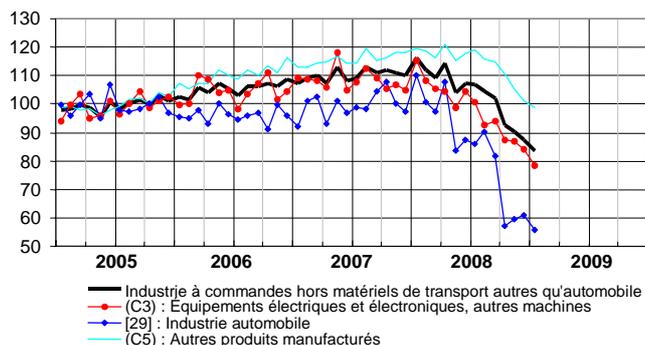
Sur cette même période (T/T-1), les commandes reçues chutent dans les équipements électriques et électroniques et autres machines (-8,9 %) et dans les autres produits manufacturés (-10,7 %) ; elles chutent plus fortement encore dans l'industrie automobile (-23,2 %).

(*) Les indices de commandes publiés jusqu'en décembre 2008 en base 2000 étaient corrigés des variations saisonnières mais non des jours ouvrables (CVS non CJO).

(**) Les commandes de matériels de transport autres qu'automobiles (trains, avions, bateaux...) étant très fluctuantes et parfois très importantes, les agrégats qui les incluent ne sont pas commentés.

Indices des commandes

Données CVS-CJO base 100 en 2005



Indices des commandes en valeur reçues dans l'industrie CVS-CJO, base et référence 100 en 2005 NA ⁽¹⁾ (A17) ou [division de la NAF rév. 2]	Variations en %			
	T/T-4 (2)	T/T-1 (3)	Déc. Nov.	Janv. Déc.
Industrie à commandes* hors matériels de transport autres qu'automobile.	-22,6	-12,6	-3,0	-4,3
<i>dont provenant de l'étranger</i>	<i>-26,7</i>	<i>-13,6</i>	<i>0,0</i>	<i>-12,5</i>
(C3) Équipements électriques et électroniques, autres machines	-23,8	-8,9	-2,9	-6,9
[29] Industrie automobile	-42,7	-23,2	2,9	-9,0
(C5) Autres produits manufacturés	-14,3	-10,7	-4,4	-2,3

* cf. champ de l'indice, p. 3.

(1) Voir supplément sur les nomenclatures pages 4 à 7

(2) Trois derniers mois rapportés à la même période de l'année précédente

(3) Trois derniers mois rapportés aux trois mois précédents

INDICES MENSUELS DES COMMANDES en VALEUR reçues dans l'INDUSTRIE - DONNÉES CVS-CJO
(base et référence 100 en 2005)

	Part couverte en %	Pondération	2008											2009			
			Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	M/M-1 (4)	T/T-1 (5)	
NA⁽¹⁾ (A17) ou [division de la NAF rév. 2]																	
Industrie à commandes* hors matériels de transport autres qu'automobile	68,3	934	111,8	109,3	114,2	103,9	107,5	107,0	104,4	102,3	92,5	90,2	87,5	83,7	-4,3	-12,6	
<i>Dont : provenant de l'étranger</i>		471	114,5	113,9	118,3	106,0	108,5	108,5	103,5	103,4	86,0	88,0	88,0	77,0	-12,5	-13,6	
<i>Dont : provenant de la zone euro</i>		267	112,7	107,6	115,0	105,4	106,6	106,9	103,5	102,3	82,9	84,4	81,9	71,6	-12,6	-17,6	
(C3) Équipements électriques et électroniques et autres machines	99,6	202	108,1	105,3	104,3	98,6	104,5	100,8	92,7	94,2	87,2	86,8	84,3	78,5	-6,9	-8,9	
<i>Dont : [26] Produits informatiques, électroniques et optiques</i>	98,8	84	90,6	82,8	82,5	79,0	91,7	81,2	70,9	72,0	73,1	79,8	79,5	70,4	-11,4	6,3	
[27] Équipements électriques	100	39	122,4	121,5	121,0	112,4	110,8	110,1	110,9	104,3	101,7	93,7	91,3	87,2	-4,5	-14,1	
[28] Machines et équipements n.c.a. (2)	99,9	79	119,6	121,2	119,2	112,5	114,9	117,1	106,8	112,8	95,0	90,6	85,8	82,8	-3,5	-17,6	
[29] Industrie automobile	100	229	100,5	97,3	107,8	83,8	87,2	86,0	90,2	81,9	57,1	59,4	61,1	55,6	-9,0	-23,2	
(C5) Autres produits manufacturés	75,2	502	118,5	116,4	121,0	115,2	117,9	119,0	115,7	114,9	110,8	105,5	100,9	98,6	-2,3	-10,7	
<i>Dont : [13] Textile</i>	90,7	14	99,2	90,9	95,3	91,4	88,7	89,5	91,2	85,3	80,9	74,4	77,4	69,8	-9,8	-13,9	
[14] Habillement	11,2	27	127,0	115,8	190,0	124,8	116,3	130,8	123,4	123,3	118,8	109,8	115,2	102,6	-10,9	-10,4	
[17] Papier et carton	80,7	29	106,9	106,6	105,9	103,0	104,5	101,5	99,2	100,3	95,2	97,2	93,9	91,3	-2,8	-4,2	
[20] Industrie chimique	94,9	157	122,0	120,4	121,8	119,1	127,2	129,7	126,5	124,6	121,5	117,4	103,6	102,4	-1,2	-13,2	
[21] Industrie pharmaceutique	100	117	116,7	114,6	112,8	113,3	115,0	113,6	113,4	112,6	115,1	114,8	115,6	116,2	0,5	1,6	
[24] Métallurgie	97,8	64	124,1	127,4	127,3	121,8	121,7	122,2	112,0	108,9	97,6	90,2	83,0	85,4	2,9	-18,8	
[25] Produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	100	94	115,0	111,7	114,4	111,4	112,7	112,1	109,5	112,2	103,8	90,9	91,8	84,8	-7,6	-17,8	
Industrie à commandes* (total)	73,1	1000	115,0	108,0	117,5	103,6	105,7	110,3	104,2	101,2	92,0	85,9	84,2	82,1	-2,5	-15,2	
MIGs (3)																	
Biens d'investissement	99,8	470	108,8	94,4	113,7	91,9	90,1	102,2	87,7	87,7	80,6	64,1	65,2	65,2	0,0	-24,0	
Biens intermédiaires	68,2	324	119,5	118,4	121,8	115,2	121,5	121,0	115,4	115,4	105,0	98,9	90,9	88,7	-2,4	-17,1	
Biens de consommation durables	44,8	12	85,5	86,2	87,6	80,0	78,2	82,3	70,3	71,4	66,9	59,2	63,0	63,3	0,5	-11,1	
Biens de consommation non durables	30,2	194	119,2	114,7	119,4	114,7	115,3	117,9	116,2	114,7	115,0	113,5	113,7	111,2	-2,2	-2,2	

* cf. champ de l'indice, p. 3.

(1) Voir supplément sur les nomenclatures pages 4 à 7.

(2) n. c. a. : non classé par ailleurs.

(3) *Main Industrial Groupings*, définis par dans le règlement CE 656/2007 de juin 2007, voir encadré p. 3.

(4) Dernier mois rapporté au mois précédent.

(5) Trois derniers mois rapportés aux trois mois précédents.

MÉTHODOLOGIE DE L'INDICE DES COMMANDES

L'indice mensuel des commandes en valeur reçues dans l'industrie retrace l'évolution des commandes en valeur reçues par les entreprises installées en France.

Champ couvert par l'indice

L'indice des commandes couvre l'ensemble désigné sous le nom d'industrie à commandes. Le champ de l'industrie à commandes, défini au niveau européen, comprend les branches de la NAF rév. 2 numéros 13 (fabrication de textiles), 14 (industrie de l'habillement), 17 (industrie du papier et du carton), 20 (industrie chimique), 21 (industrie pharmaceutique), 24 à 30 (métallurgie, fabrication de produits métalliques, de produits informatiques, électroniques et optiques, d'équipements électriques et de machines, industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport). Pour ces branches, l'indice représente les commandes en valeur reçues au cours du mois par les entreprises françaises. L'industrie à commandes recouvre les deux tiers des ventes de l'industrie hors énergie et IAA. Dans le tiers restant, la production est censée s'effectuer à flux tendus à partir de commandes qui lui sont donc identiques en valeur.

Diffusion

Les indices sont diffusés par l'Insee dans les *Informations Rapides* au niveau A 17 de la nomenclature agrégée (NA) * associée à la NAF rév. 2 et selon les divisions de la NAF rév. 2. Ils sont également diffusés selon les principaux regroupements de l'industrie (MIG) définis par Eurostat. En dehors des biens d'investissement, les principaux regroupements (MIG) sont incomplètement couverts par les indices. Les séries, commençant en 1998, sont disponibles aux adresses suivantes :

- <http://www.indices.insee.fr/>
- <http://www.bdm.insee.fr>

Par ailleurs, les indices de la production industrielle sont rediffusés par Eurostat dans les nomenclatures européennes.

*N. B. : la NA se substitue à la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1.

Sources

L'indice mensuel des commandes en valeur reçues dans l'industrie est construit et publié par l'Insee à partir des données collectées dans les enquêtes de branches auxquelles participent l'Insee et les organisations professionnelles agréées.

Le rebasement en 2005

Les indices de commandes sont des indices de Laspeyres (à pondérations constantes dans le temps). Ils sont rebasés tous les 5 ans ; les indices publiés pour les années 2009 à 2014 ont pour base 2005, c'est-à-dire que les pondérations des différents niveaux correspondent à des valeurs calculées sur l'année 2005. Ils sont aussi publiés en référence 100 en 2005 c'est-à-dire que les indices ont pour moyenne 100 en 2005.

Corrections des variations saisonnières et pour jours ouvrables

Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS) et des effets de calendrier ou « jours ouvrables » (CJO) pour rendre plus facilement interprétables les variations mensuelles des indices. Le calcul CVS-CJO est réalisé au niveau des groupes de la NAF rév. 2.

La moyenne annuelle des indices CVS-CJO peut différer légèrement de celle des indices bruts car elle tient compte des variations d'une année à l'autre de la composition annuelle en jours ouvrables : présence d'années bissextiles positionnement dans la semaine des différents jours fériés...

Révisions liées au rebasement en 2005

En raison du changement de nomenclature, les résultats détaillés de l'indice des commandes portent sur des contenus différents en base 2005 et en base 2000. Certains agrégats ont néanmoins des taux de recouvrement (1) élevés, ce qui autorise les comparaisons directes ; c'est le cas de l'ensemble des « industries à commandes », des « industries à commandes hors matériels de transport autres qu'automobile » et, dans une moindre mesure, des MIGs (tableau ci-dessous). Pour ces agrégats, les écarts d'évolution sont dus principalement :

- aux écarts sur les champs pris en compte ;
- au renouvellement de l'échantillon des séries-témoins ;
- à la correction des jours ouvrables : en base 2005, les indices sont corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; les indices publiés en base 2000 étaient corrigés des variations saisonnières mais non des jours ouvrables (CVS non CJO).

Dans une moindre mesure, les écarts résultent aussi des rectifications et mises à jour mensuelles réalisées entre décembre 2008 et janvier 2009 (voir rectifications et mises à jour périodiques).

Mesure des révisions des variations en point de %	Taux de recouvrement (1)	2007/2006	2008/2007	T3 2008/ T22008	T4 2008/ T32008	Octobre 2008/ Sept. 2008	Nov. 2008/ Octobre 2008	Déc. 2008/ Nov. 2008
Industries à commandes	96 %	-0,2	0,2	0,0	0,8	4,4	-3,0	-3,7
Industries à commandes hors matériels de transport autres qu'automobile	96 %	-0,1	-0,5	-0,4	1,5	2,1	3,3	-3,6
Biens d'investissement	89 %	0,3	-1,1	-1,5	3,0	13,2	-13,3	-3,4
Biens intermédiaires	90 %	-0,3	1,5	1,0	-2,0	-4,1	5,2	-4,9
Biens de consommation durables	77 %	-0,6	-3,1	-2,7	-10,6	-4,8	-4,9	3,5
Biens de consommation non durables	99 %	-0,3	-0,4	1,1	-0,6	0,5	2,0	-2,0

(1) *Taux de recouvrement* de deux champs définis respectivement en NAF rév. 1 et en NAF rév. 2 : valeur ajoutée de l'intersection / valeur ajoutée de la réunion. Les principales redéfinitions de champ sont les suivantes :

- La réparation-installation de biens d'investissement sort du champ de l'indice des commandes en NAF rév. 2. ; elle faisait partie des commandes de biens d'investissement en NAF rév. 1.
- La fabrication de lunettes sort du champ de l'indice des commandes ; elle était incluse en NAF rév. 1 dans les commandes de biens de consommation durables ;
- L'horlogerie fait partie des biens d'investissement en NAF rév. 2. ; elle était incluse dans les biens de consommation durables en NAF rév. 1.

Rectifications et mises à jour périodiques

Les réponses des entreprises interrogées par les enquêtes de branche ne sont pas toujours disponibles en totalité au moment de la première publication de l'indice. Une estimation est alors nécessaire. L'intégration de ces réponses retardataires dans l'indice conduit au cours des mois suivants à réviser les données brutes. Le calcul des coefficients CVS-CJO fait l'objet d'une mise à jour mensuelle qui prend en compte les données du mois sous revue et les révisions les plus récentes des données portant sur les mois antérieurs.

Pour en savoir plus, voir la note méthodologique : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/iecv_m.pdf

Nomenclature agrégée (NA) : **les niveaux d'agrégation spécifiques de la NAF rév. 2, 2008**

La NA succède à la NES

Avec le passage à la nomenclature d'activités française, révision 2 (NAF rév. 2), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît. Cette nomenclature, strictement française, ne permettait pas de comparaisons internationales : elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la classification internationale type par industrie des Nations unies (CITI) et de sa déclinaison européenne, la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE).

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés "standard" : les sections (21 postes) et les divisions (88). Ces niveaux sont communs aux nomenclatures d'activités internationale, CITI rév. 4, européenne, NACE rév. 2, et française, NAF rév. 2.

Il est toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires, pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés "A xx" où xx représente le nombre de postes du niveau :

- **A 10** : niveau international, regroupement de sections ;
- **A 17** : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.
Par rapport au niveau des sections (A 21), il détaille l'industrie manufacturière en cinq postes et, inversement, regroupe certaines activités de services.
- **A 21** : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- **A 38** : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- **A 64** : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- **A 88** : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- **A 129** : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Les codes et intitulés des différents niveaux sont téléchargeables sur le site de l'Insee :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/agregatnaf2008/agregatnaf2008.htm>.

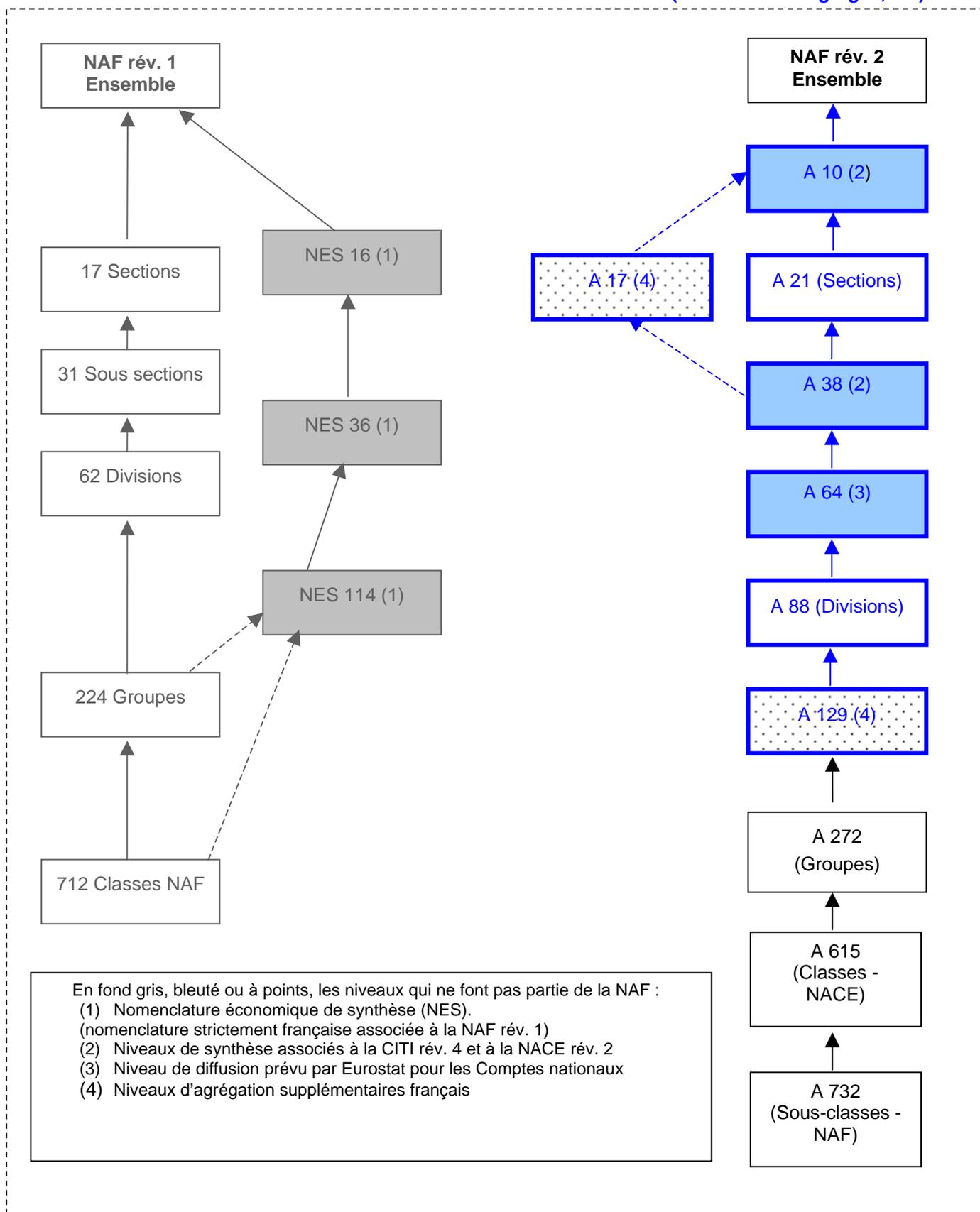
L'emboîtement des différents niveaux est également fourni, l'un comportant le niveau A 17, l'autre le niveau A 21.

Le schéma en page suivante présente la structure de nouvelle NAF rév. 2 en comparaison de l'ancienne (rév. 1).

Schéma de la structure de la NAF rév. 1 et de la NAF rév. 2 et des niveaux d'agrégation associés

Ancienne nomenclature

Nomenclature révisée
(nomenclature agrégée, NA)



Les trois premiers niveaux d'agrégation de la NAF rév. 2

A 10

A 10	Sections (A 21)	Intitulé
AZ	A	Agriculture, sylviculture et pêche
BE	B, C, D et E	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
CZ	C	<i>dont : industrie manufacturière</i>
FZ	F	Construction
GI	G, H et I	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
JZ	J	Information et communication
KZ	K	Activités financières et d'assurance
LZ	L	Activités immobilières
LI		<i>dont : loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire*</i>
MN	M et N	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
OQ	O, P, et Q	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	R, S, T et U	Autres activités de services

* Ce sous-poste peut être omis pour les statistiques courantes.

A 17

A 17	Sections (A 21)	A 38	Divisions (A 88)	Intitulé
AZ	A		01-03	Agriculture, sylviculture et pêche
DE	B, D et E		05-09,35-39	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution
C1	C	CA	10-12	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
C2		CD	19	Cokéfaction et raffinage
C3		CI-CK	26-28	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines
C4		CL	29-30	Fabrication de matériels de transport
C5		CB-CC, CE-CH, CM	13-18,20-25, 31-33	Fabrication d'autres produits industriels
FZ	F		41-43	Construction
GZ	G		45-47	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
HZ	H		49-53	Transports et entreposage
IZ	I		55-56	Hébergement et restauration
JZ	J		58-63	Information et communication
KZ	K		64-66	Activités financières et d'assurance
LZ	L		68	Activités immobilières
MN	M et N		69-82	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien
OQ	O, P, et Q		84-88	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	R, S, T et U		90-99	Autres activités de services

A 21

Sections (A 21)	A 38	Divisions (A 88)	Intitulé
A	AZ	01-03	Agriculture, sylviculture et pêche
B	BZ	05-09	Industries extractives
C	CA-CM	10-33	Industrie manufacturière
D	DZ	35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	EZ	36-39	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	FZ	41-43	Construction
G	GZ	45-47	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
H	HZ	49-53	Transports et entreposage
I	IZ	55-56	Hébergement et restauration
J	JA-JC	58-63	Information et communication
K	KZ	64-66	Activités financières et d'assurance
L	LZ	68	Activités immobilières
M	MA-MC	69-75	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	NZ	77-82	Activités de services administratifs et de soutien
O	OZ	84	Administration publique
P	PZ	85	Enseignement
Q	QA-QB	86-88	Santé humaine et action sociale
R	RZ	90-93	Arts, spectacles et activités récréatives
S	SZ	94-96	Autres activités de services
T	TZ	97-98	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	UZ	99	Activités extra-territoriales